

Le projet "Family Justice Center" à Namur

Depuis 2017, la Province de Namur et la Commune de Namur sont partenaires dans l'élaboration d'une approche de prise en charge multidisciplinaire et intégrée des situations de violences conjugales et intrafamiliales. Ce projet, intitulé «Family Justice Center», constitue un défi ambitieux et novateur en Wallonie et s'inscrit pleinement dans le cadre de la Convention d'Istanbul envers laquelle la Belgique s'est engagée.

A l'occasion de la Semaine de lutte contre la violence à l'égard des femmes, les deux institutions ont organisé en novembre 2019 une journée d'échanges portant sur le modèle des «Family Justice Center» (FJC) et leur approche multidisciplinaire des violences conjugales et intrafamiliales. L'objectif était de présenter les avancements du projet en cours et de sa possible adaptation sur les spécificités du territoire namurois.

En effet, l'émergence des FJC semble constituer l'évolution logique des Plans d'action nationaux¹ successifs qui préconisent, conformément à l'application de la Convention d'Istanbul, une politique intégrée de prise en charge des cas de violences intrafamiliales, ainsi qu'un travail davantage axé sur la multidisciplinarité avec une attention particulière à la protection des victimes et à la poursuite des auteurs.

Cependant, il semble impératif de rester critique et attentif sur la forme et l'angle déontologique promu par le modèle FJC, qui s'est décliné sous différentes formes. Il est important de s'appuyer sur les

ressources et expertises préexistantes. De nombreux services spécialisés sont actifs sur notre territoire et leur travail en réseau déjà bien assuré.

Un modèle californien

Tel que défini dans le Code pénal californien², un FJC est un centre de services multidisciplinaires qui regroupe, au sein d'un même lieu, diverses organisations publiques ou privées dont la mission est d'accompagner les victimes de violences intrafamiliales.

La co-localisation, la multidisciplinarité, l'échange d'informations, la sécurité et la protection, un accompagnement basé sur la victime et ses besoins, son émancipation, la bienveillance, le non-jugement, l'empathie, le soutien et la reconnaissance interprofessionnels, la valorisation des relations collaboratives... sont autant de principes-clés appliqués au sein des FJC.

Cette définition assez large permet d'y inclure une multitude de services: aide sociale, médicale, juridique et psychologique/thérapeutique... On peut ainsi y trouver des soins médicaux, de la prise en charge psychologique, de la défense juridique, des solutions d'hébergement, mais également la Police, le Parquet, le CPAS, le Service d'aide aux victimes, le Service d'aide aux justiciables, le Service d'Aide à la Jeunesse, la Maison de Justice ou encore des ateliers d'aide à la reconstruction de l'estime de soi.

Cette prise en charge intégrée des cas de violences permet non seulement de tenir compte de la situation dans sa globalité, mais aussi de désamorcer de manière urgente et préventive, des situations anxieuses génératrices de violences causées par des problèmes sous-jacents tels que la toxicomanie, un statut de résidence précaire, des dettes, l'abus d'alcool...

La méthodologie de travail prônée par les FJC se compose de 3 axes: l'information, l'accompagnement psychosocial et l'approche en chaîne. Celle-ci a pour objectif la proactivité, la prévention de la récurrence et l'évaluation des risques.

Novateur en Wallonie

Le premier FJC belge a vu le jour à Anvers grâce au

1. Plan d'action national de Lutte contre toutes les formes de Violence basée sur le genre (2015-2019) : https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/dossier_de_presse_etendue.pdf

2. 2011 California Code, Penal Code, Part 4. Prevention of Crimes and Apprehension of Criminals [11006 - 14315], Title 5.3. Family Justice Centers, Section 13750 : <https://law.justia.com/codes/california/2011/pen/part-4/13750-13752/13750/>

binôme constitué de la Province d'Anvers et de la commune d'Anvers. Depuis, cette configuration Province-Commune est préconisée et d'autres FJC se développent actuellement en Flandre sur base de ce modèle.

Hormis le Centre de Prise en Charge des Violences Sexuelles (CPVS) de Liège, qui répond à ce seul cas particulier de violences, aucun dispositif de type multidisciplinaire n'a encore vu le jour en Wallonie. La Province de Namur et la commune de Namur tentent donc de relever ce défi ambitieux et novateur, tout en étant soutenues par la Wallonie, par une expertise fédérale et par un réseau européen, le FJC étant un modèle reconnu et structuré au sein de l'Alliance européenne des Family Justice Center³.

Historique du partenariat institutionnel

Dans l'objectif d'entamer une réflexion commune sur la prise en charge des violences intrafamiliales en adaptant le modèle préconisé aux besoins namurois, les premières rencontres institutionnelles ont eu lieu début 2017. Parmi celles-ci, la rencontre avec le Cabinet de l'ancienne Secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté et l'Egalité des chances, ainsi que la coordinatrice de l'actuel FJC d'Anvers, Madame Pascale Franck, et le représentant de l'Alliance européenne des FJC, Monsieur Bert Groen, fut décisive.

Grâce à une subvention de l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes (IEFH)⁴, une étude de faisabilité a été réalisée par le CERIAS Consultance⁵ avec l'implication d'une trentaine de services différents de la province de Namur. En s'appuyant sur une méthodologie participative rigoureuse, divers besoins du terrain ont pu être mis en lumière:

- Renforcer le travail de collaboration entre services, à travers la construction de plusieurs dispositifs de coordination (un référent, un langage commun, un protocole de collaboration);
- Améliorer l'accessibilité des personnes vis-à-vis des services sur plusieurs dimensions: le nombre de places disponibles, l'accessibilité géographique (dans les zones rurales), l'accessibilité sociale et culturelle (la connaissance et confiance des personnes dans les services);
- Renforcer largement la sensibilisation et la formation à la problématique (pas uniquement pour les services directement concernés par la question des violences intrafamiliales).

En considérant le travail en réseau existant déjà sur le territoire, l'étude attirait aussi l'attention sur le fait que le travail multidisciplinaire était encore trop peu

présent et qu'il y avait lieu de développer plusieurs facteurs déterminants. Parmi ceux-ci, nous pouvons pointer la confiance mutuelle, la mise en évidence des complémentarités, l'établissement de conventions et la formalisation des rôles et limites de chaque service impliqué.

Il était également souligné que les étapes préalables à la mise en place d'une co-localisation, si elle s'avérait nécessaire, étaient l'ouverture d'un guichet unique (soit, une centralisation de l'accueil et/ou de la prise en charge) et de concertations multidisciplinaires autour de situations-types.

Sur base des recommandations de cette étude, la Ville de Namur et la Province de Namur ont entamé dès juin 2018 des démarches parallèles:

- D'une part, la Province de Namur, via la Coordination provinciale pour l'égalité des femmes et des hommes, a déposé un projet auprès de l'IEFH pour la mise en place de deux groupes de travail méthodologiques (GTM), à Namur et à Dinant, dans le but d'accentuer les échanges entre services, d'améliorer la diffusion d'un langage commun et de définir un cadre de collaboration. Encadrés par les Pôles de Ressources spécialisés en violences conjugales et intrafamiliales⁶, ces groupes ont rassemblé une trentaine de personnes de terrain issues des secteurs psycho-social, judiciaire, médical, de l'éducation permanente, etc. Ce programme participatif et de co-construction a débuté fin 2018 et s'est terminé en décembre 2019. Chaque GTM s'est réuni durant six journées.
- D'autre part, au même moment, la Commune de Namur, via son Service de Cohésion sociale, a introduit une demande de subvention facultative auprès de la Région wallonne pour l'engagement d'une chargée de projet afin d'assurer un rôle de coordination des actrices et acteurs locaux en vue de poursuivre le travail de réflexion et développer une pratique de collaboration interprofessionnelle coordonnée et concertée au niveau local. Son entrée en fonction s'est faite en avril 2019.

3. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site de l'Alliance (EN): <https://www.efjca.eu/>

4. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site de l'IEFH: <https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/violence>

5. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site du CERIAS: <https://www.mias-lln-namur.be/cerias/consultance/>

6. Retrouvez toutes les formations proposées gratuitement par le Pôle des Ressources sur le lien suivant: <https://www.ecouteviolencesconjugales.be/qui-sommes-nous/les-poles-de-ressources/accueil/>

La chargée de projet s'est impliquée dans les GTM de Namur et Dinant à la moitié du programme.

État d'avancement

Les GTM, mis en place fin 2018 par la Province de Namur, avaient pour objectifs:

- Améliorer l'échange, la concertation et la collaboration entre services qui interviennent dans une même situation;
- Améliorer le travail en réseau et la connaissance du réseau, la connaissance et confiance entre services;
- Améliorer la diffusion d'un langage commun, l'établissement des bases de la coopération;
- Définir un cadre aux collaborations entre services et valoriser les entraides et les bonnes pratiques.

Bien qu'ils aient travaillé parallèlement sans se rencontrer durant cette phase du projet, chaque GTM a produit une réflexion complémentaire et l'ensemble est prometteur.

Pourtant, les craintes et les questionnements qui ont accompagné le processus ont parfois mis les GTM à rude épreuve. Cet exercice a bousculé les mentalités institutionnelles. Le travail en réseau existe grâce à l'intérêt et à la motivation de professionnel.le.s qui œuvrent sur le terrain. Ici, il leur était demandé de réfléchir à un dispositif cadré et formel dans lequel la réponse est structurelle, et non plus dépendante de la présence d'un.e travailleur.euse investi.e face à des situations de violences.

Le secret professionnel et le langage commun ont souvent été mis sur le tapis. Le lissage des spécificités propres était considéré comme un risque de perte d'identité. Être localisé sous le même toit avec la même mission pourrait faire disparaître les particularités de chaque service. Dans ce projet, il s'agit de poursuivre et d'assurer sa propre mission en dehors d'une structure multidisciplinaire, tout en étant opérationnel avec des partenaires issus d'autres services.

Malgré les interrogations légitimes, les travaux ont permis de dégager une vision commune de la structure idéale: un dispositif destiné à contribuer à améliorer la sécurité et identifié comme organe d'information, d'orientation, d'appui et d'intervention dans la prise en charge des situations de violences conjugales et intrafamiliales. Ce qui est proche de la fonction des FJC flamands.

S'appuyant toujours sur ces travaux, les GTM ont co-construit et rassemblé des éléments utiles à la fondation du futur FJC namurois. Le fruit de leur travail contient:

- Une mission générale et commune
- Des valeurs partagées
- Un fonctionnement sur base de conventions partenariales, ayant comme contenus: la charte, les procédures, les définitions communes (victime, auteur, complexité, dangerosité, danger grave et imminent, urgence, secret professionnel, secret professionnel partagé)
- Des procédures assurant le fonctionnement d'un tel dispositif, avec comme contenus: les moyens de contacts, les horaires, l'accord de la personne, l'analyse de la situation et la réponse à apporter en cas d'information, d'orientation, de relais de situations de dangerosité et/ou de complexité
- Des outils communs afin de détecter et analyser les situations (et d'adopter un même langage), tels que l'«Outil d'évaluation des risques de violence entre partenaires & Gestion des risques» (Kristien COTEUR - KUL), la grille issue du «Processus de Domination Conjugale» (PDC - Denise TREMBLAY) ou encore le certificat d'Interruption temporaire de Travail (I.T.T.).

La chargée de projet engagée par la Commune de Namur a reçu de son côté pour missions de:

- Développer au niveau local les facteurs déterminants d'une gestion concertée et multidisciplinaire;
- Poursuivre les réflexions et la mise en lien des partenaires ayant participé à l'étude de faisabilité;
- Réaliser une étude concernant les financements possibles;
- Former un groupe de travail pouvant entamer l'opérationnalisation du projet;
- Récolter les outils existants;
- Coordonner et mettre en place le projet concerté et commun aux partenaires;
- Mettre en place d'un comité d'accompagnement.

En 9 mois, la chargée de projet a également réalisé plusieurs consultations de partenaires externes aux GTM. Le Procureur du Roi, la Maison de justice, le secteur médical et hospitalier, le secteur juridique, le secteur scolaire via les centres PMS/PSE, la communauté LGBTQI+ via la Maison Arc-en-Ciel de Namur, la plateforme «Violence Intra-Familiale» du Parquet de Namur et de la Police ont pu s'exprimer et identifier les plus-values d'un tel dispositif.

Ces rencontres régulières ont renforcé la réflexion en cours avec les GTM. Il est apparu que les préoccupations et les questionnements étaient partagés chez chacun des services consultés.

Bien sûr, à l'heure actuelle, des questionnements subsistent encore, notamment concernant la question de l'hébergement, du suivi de la situation, d'une possible permanence téléphonique 24/7, du

type de violences pris en charge, du secret professionnel, des moyens financiers, logistiques et humains.

Ces aspects seront développés durant la phase 3 du projet. Cette phase verra également la possibilité de soumettre le projet à des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales, une manière d'y inclure la parole des victimes, expertes du vécu.

Les visites des structures multidisciplinaires

Depuis le début du projet, les liens se sont renforcés avec les FJC d'Anvers et du Limburg. Les coordinateurs sont venus présenter leur structure à l'occasion de la journée d'échange du 26 novembre. Le Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles de Bruxelles (CPVS), le «320 Rue Haute»⁷, était également présent. L'intérêt pour notre projet était de voir comment l'approche multidisciplinaire s'articule dans une autre prise en charge. La chargée de projet a aussi pu visiter la Maison des Femmes à Saint-Denis (Paris), qui est également un FJC.

Perspectives

Poursuivre la réflexion est la principale perspective. De quelles manières?

7. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site du planning : <https://www.320ruehaute.be/nos-consultations/le-centre-de-prise-en-charge-des-victimes-de-violences-sexuelles-cpvs/>

En s'inspirant. Aujourd'hui, ce projet bénéficie du soutien d'un large réseau local, régional et national. Cela rend la réflexion crédible. D'autres visites de structures multidisciplinaires existantes seront organisées, en Belgique et ailleurs si nécessaire.

En rassemblant. Il s'agit d'une démarche d'inclusion. Mettre en commun les réflexions menées, faire des ponts avec d'autres initiatives en place, inclure la parole des bénéficiaires dans le processus et associer le secteur de la recherche universitaire sont des objectifs pour la phase 3 du projet.

En collaborant et en s'engageant. S'agissant d'une démarche de co-construction, les responsables hiérarchiques des services participants seront inclus dans le processus.

En analysant. La question de l'hébergement ou encore celle du financement de l'approche sont des points qui devront être discutés.

Il nous reste à tester, évaluer et, surtout, améliorer l'existant afin de diminuer ces phénomènes de violences.



Pour plus d'infos ou si vous souhaitez participer à la réflexion, n'hésitez pas à nous contacter.

Charlotte RAMET
Chargée de projet Family Justice Center,
081/24.63.35 ou charlotte.ramet@ville.namur.be

Myriam SABRIR
Coordinatrice provinciale pour l'égalité des femmes
et des hommes – «Violence entre partenaires»,
081/775293 ou myriam.sabrir@province.namur.be

Le binôme partenarial

La Province et la Ville travaillent en étroite collaboration pour assurer la réussite de ce projet conjoint.

Depuis 2002, la Coordination provinciale pour l'égalité des femmes et des hommes décline sur le territoire provincial les politiques fédérale, régionale et communautaire en matière d'égalité des femmes et des hommes et de lutte contre les violences entre partenaires.

La Coordination fédère un important travail de réseau par l'animation de trois plateformes pluridisciplinaires couvrant les arrondissements de Namur, de Dinant et de Philippeville. Pas moins de 80 services y sont représentés. La Coordination vise l'amélioration de la connaissance des intervenant.e.s impliqué.e.s dans la prise en charge des situations de violences, par la mise en place de formations, de synergies spécifiques entre les services, par des projets de prévention et des actions de sensibilisation destinées au grand public, aux étudiant.e.s et aux professionnel.le.s concerné.e.s.

Du côté de la Ville de Namur, le Service de Cohésion sociale contribue à l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens.namurois.es, particulièrement celle des personnes fragilisées ou démunies. Le Service compte depuis 2002 l'équipe «D'une Rive à l'autre» qui a pour missions l'accompagnement des personnes qui vivent des situations de violences conjugales ou intrafamiliales via un travail en réseau et en multidisciplinarité, l'accompagnement et la formation des professionnel.le.s, ainsi que la mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention. Face au constat d'augmentation en nombre et en complexité des situations de violences intrafamiliales, l'équipe, initialement constituée d'une psychologue, s'est vue renforcée d'une assistante sociale à mi-temps.